



ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MORMAL



23^{ème} GRAND PRIX DE MORMAL TROPHEE Adrien CHEVAL

5 et 6 Septembre 2020

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs.

1. FORMULE DE JEU

- ♦ 36 trous -18 trous par jour - Stroke-Play Simple avec classement en Brut

2. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- ♦ Vendredi 4 septembre 2020 :
 - Parcours de reconnaissance gratuit sur réservation préalable au 03 27 63 07 00
 - Horaires de départ disponibles sur le site du golf de Mormal <http://www.golf.mormal.com>
- ♦ Samedi 5 septembre 2020 : 1^{er} Tour ♦ Dimanche 6 Septembre 2020 : 2^{ème} Tour

3. SERIES

- ♦ Une série **Dames** - index inférieur à **11,4** – Départ marques bleues
- ♦ Une série **Messieurs** - index inférieur à **8,4** – Départ marques blanches

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs licenciés à la FFGOLF, ou licencié d'une fédération étrangère reconnue, s'étant acquittés du droit de jeu fédéral et titulaires du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, enregistré auprès de la Fédération avant le 20 Août 2020 ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni avec le bulletin d'inscription. L'épreuve est NON FUMEUR.

Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication de par la Ligue de Golf des Hauts de France et par le club receveur (sites internet, réseaux sociaux, live Facebook...)

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tarifs du droit d'engagement (comprend la journée d'entraînement du vendredi)

- ♦ Adultes : 80 € ♦ Jeunes de 19-25ans : 40€ ♦ Jeunes de 18 ans et moins : 40€
- ♦ Membres du Golf de Mormal : 20€ (Conditions particulières pour les membres des équipes du club)

Le nombre total des engagés est limité à 120 joueurs dont 27 Dames au minimum ainsi que 12 wild-cards maximum attribuées par la Ligue HDF. Si le nombre des candidatures dépasse le nombre maximum de joueurs autorisé, les joueurs seront retenus en réservant d'abord 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les bulletins d'inscription doivent parvenir au Secrétariat du Golf de Mormal, Bois Saint Pierre 59144 PREUX AU SART, accompagnés du droit d'engagement, **au plus tard le 20 Août 2020**, date de prise en compte des index.

La liste définitive des joueurs retenus sera publiée le **Mercredi 26 Août 2020** dans la journée sur le site du golf. Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription, reste redevable du droit d'inscription.

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- ♦ Le tirage des départs du 1^{er} tour se fera par tranches horaires décidées par le Comité de l'épreuve. Les départs du 2^{ème} tour se feront dans l'ordre inverse du classement général établi à l'issue du 1^{er} tour.
- Les départs seront disponibles sur le site du Golf à/c du jeudi 18H. (<http://www.golf.mormal.com>)

8. CLASSEMENT

- ♦ Classement Brut Messieurs et Classement Brut Dames

9. DEPARTAGE

Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, 6, 3 et dernier trou. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

10. REMISE DES PRIX

Dimanche 6 Septembre 2020 à l'issue de l'épreuve, suivie d'un cocktail.
Seront récompensés les 3 premiers Brut Messieurs et les deux premiers Brut Dames.

11. COMITE DE L'EPREUVE

La liste du Comité de l'épreuve sera affichée le vendredi 4 septembre 2020 sur le panneau officiel placé dans le club house.
Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Bois Saint Pierre- 59144 Preux au Sart – Siret 391 447 703 000 11 – Association Sportive régie par la loi de 1901